

## Préambule

Le futur projet de service public a pour ambition :

- ***d'anticiper les évolutions et mieux assurer la réalisation de nos missions dans les années à venir,***
- ***de mobiliser les énergies et les moyens sur les enjeux clés,***
- ***de donner un sens aux décisions et aux actions quotidiennes,***
- ***d'améliorer la performance du service,***
- ***d'inscrire la politique qualité dans un cadre stratégique.***

Anticiper les évolutions n'est pas chose facile. A la fois le service ne dispose pas "de boule de cristal" et il ne peut se contenter de subir les événements.

Pour permettre aux élus du Conseil d'Administration et aux sapeurs-pompiers de prendre en compte cette dimension et s'inscrire dans un contexte très particulier, où la seule donnée stable est le changement, il semble aujourd'hui indispensable de disposer d'éléments objectifs et stratégiques qui permettront d'alimenter la réflexion, de prendre en compte les incertitudes, de fixer un cap tout en gardant une souplesse d'adaptation.

Cinq documents viseront à atteindre cet objectif :

- ❶ **Évaluation des actions 2000 – 2005 : comment s'appuyer sur le bilan pour déterminer les axes du nouveau "projet de service public" ?**
- ❷ **Problématique de l'organisation du SDIS : comment conjuguer les capacités individuelles des acteurs du SDIS et développer une compétence collective dans une organisation active et réactive ?**
- ❸ **Problématique du volontariat : comment répondre aux besoins du service en prenant en compte les capacités avérées des sapeurs-pompiers volontaires ?**
- ❹ **Problématique du prompt secours : le SDIS acteur essentiel de proximité dans un contexte de "Santé Publique" en pleine évolution.**
- ❺ **Problématique des CPI : comment développer une politique départementale cohérente avec les possibilités avérées des CPI ?**

*Ce document est le fruit du travail du Colonel Michel MARLOT ; Jacqueline FELIX ; Cdt Hugues DEREGNAUCOURT du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire et a fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil de Direction.*

.../...

## **ÉVALUATION DES ACTIONS 2000 - 2005 :**

Comment s'appuyer sur le bilan  
pour déterminer les axes du nouveau "Projet de Service Public" ?

Le projet de service en cours d'élaboration au SDIS doit être, avant tout, porteur de sens et il doit également prendre en compte les attentes des différents partenaires du service. Pour permettre cette élaboration partagée, demandée par le Président du Conseil d'Administration, il convient de pouvoir s'appuyer sur des éléments objectifs qui permettent de mesurer l'évolution du service, et de déterminer l'état du "réel", socle sur lequel pourront s'appuyer les élus du Conseil d'Administration pour fixer les objectifs des prochaines années.

Afin de multiplier les regards, différents angles seront abordés dans ce rapport :

- 1 – le bilan vu au travers de l'Inspection de la DDSC effectuée en septembre 2005,
- 2 – le bilan par rapport au premier projet de service de décembre 2000,
- 3 – le bilan par rapport au SDACR arrêté par le Préfet en juin 2003.

### **I – Le bilan vu au travers de l'inspection de la DDSC**

La Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles procède très régulièrement à une évaluation de la situation des SDIS. La précédente inspection s'était déroulée en 2000 et avait fait l'objet de deux rapports distincts. Le SDIS traversait alors une situation particulière de grandes turbulences. Le chef de l'inspection de la Sécurité Civile, le Colonel Bruno FLEURY et le Lieutenant-Colonel Michel MORIN ont pu procéder au mois de septembre à l'inspection du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire, un rapport détaillé a pu être transmis par Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire au Président du Conseil d'Administration du SDIS.

En conclusion, les inspecteurs font ressortir :

*"Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire a bien progressé depuis la dernière inspection effectuée en mars 2000. Ainsi,*

- l'État Major a été structuré et ses moyens de gestion administrative et financière ont été renforcés,*
- la situation financière de l'établissement public a été consolidé,*
- la convention de partenariat avec le Conseil Général a été signée,*
- le contrôle de l'aptitude médicale a été mis en œuvre,*
- la formation bénéficie de moyens de qualité,*
- les infrastructures font l'objet d'un plan pluriannuel de modernisation."*

***Le corps départemental des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire constitue bien un outil opérationnel de qualité qui doit désormais davantage faire l'objet d'ajustement ou de consolidation que de réforme en profondeur. En tout état de cause, la convention pluriannuelle de partenariat avec le Conseil Général permet de donner aux différents acteurs, une bonne lisibilité de l'évolution du service.***

*Il subsiste aujourd'hui quelques documents à valider ou à mettre en œuvre et quelques axes d'effort à développer, il s'agit notamment :*

- de la publication du règlement opérationnel et du règlement intérieur,*
- de l'arrêté conjoint fixant l'organigramme du corps départemental,*
- de la convention SAMU/SDIS/ATSU,*
- du renforcement du Service de Santé et de Secours Médical,*
- du développement de la politique d'hygiène et de sécurité,*
- de la réorganisation des équipes spécialisées (GRIMP, Plongée, risques technologiques, sauvetage-déblaiement),*
- du renouvellement d'un parc automobile vieillissant et l'amélioration du suivi des équipements de protection individuelle.*

.../...

## **II – Le bilan par rapport au premier projet de service**

Le premier projet de service avait pu être élaboré en fin d'année 2000 et validé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 9 octobre 2000.

*Ce premier projet de service avait pour premier objectif de revenir à l'essentiel, bien évidemment à la distribution des secours qui reposait sur deux axes forts, les hommes et les infrastructures. Le deuxième objectif était de donner du sens aux décisions qui pouvaient être prises par le Conseil d'Administration. Ce projet de service se déclinait sur trois axes :*

- Axe n° 1 : **définition, mise en œuvre et évaluation de la politique du SDIS.**  
L'objectif était de donner aux élus les moyens de piloter le service et de prendre les décisions en toute connaissance de cause, de donner à l'encadrement du corps départemental des repères claires pour, au quotidien, inscrire leurs actions dans le sens fixé par le Conseil d'Administration.
- Axe n° 2 : **développement et optimisation de la capacité opérationnelle des sapeurs-pompiers.** Les sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels ainsi que les agents administratifs et techniques sont une véritable richesse du SDIS et méritaient, à ce titre, une attention toute particulière. De nombreuses actions ont pu être conduites à destination des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Le Conseil d'Administration, tout au long de ces séances, a pu prendre de nombreuses décisions en ce sens.
- Axe n° 3 : **développement des moyens opérationnels et des infrastructures.** Il s'agissait de poursuivre la mise en œuvre du programme de construction et de rénovation des centres de secours, de fixer pour les bâtiments existants, une programmation cohérente de travaux d'entretien, de maintenir la capacité d'investissement consacrée au renouvellement des véhicules et de poursuivre l'effort d'équipement destiné à renforcer la sécurité individuelle et collective des personnels.

Ces axes prioritaires ont été, chaque année, déclinés en plan d'actions prioritaires validés par le Conseil d'Administration. La démarche lancée en 2000 a fait ses preuves. Chacun des axes a pu faire l'objet de mesures très concrètes soulignées dans l'évaluation établie par l'inspection de la sécurité civile.

## **III – Le bilan au travers du SDACR**

Le Schéma Départemental d'Analyses et de Couverture des Risques (SDACR) pris en application de la loi du 3 mai 1996 a été arrêté par le Préfet le 20 juin 2003 sur avis conforme du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Ce schéma départemental a défini trois objectifs majeurs : garantir la réponse aux risques courants, assurer la montée en puissance des opérations importantes, combattre dans les meilleures conditions les risques particuliers. Pour atteindre cet objectif, il convenait d'adapter progressivement l'organisation du service départemental d'incendie et de secours.

Ce document fixait, sur trois ans, les objectifs concrets, mesurable qui devaient permettre au service d'exercer sa mission tout en maîtrisant les coûts. La spécificité de ce SDACR était d'être décliné en fiches thématiques permettant une évaluation facilitée des objectifs. Ainsi, 15 fiches ont pu être élaborées :

- Fiche n° 1 : recentrer l'activité opérationnelle sur les missions d'urgence. Les objectifs ont été atteints. Une évolution certaine du secours à personne et notamment des relations SAMU/SDIS apparaît progressivement, cette problématique fait l'objet d'un rapport particulier.

.../...

- Fiche n° 2 : l'alerte, pour une meilleure gestion des moyens engagés. Les moyens dédiés à la centralisation et à la transmission de l'alerte sont en cours de réforme. Toutefois, la certitude liée au devenir du 112 et des rapports et des arbitrages nationaux n'ont pas permis d'aboutir la réflexion sur une centralisation de l'alerte inter-services.
  
- Fiches n° 3, 4 et 5 : il s'agissait d'assurer le maintien de la qualité de couverture des opérations courantes, de mettre en place une organisation reposant sur trois types de centre : CIS, CI, CPI et de définir clairement leurs missions pour qu'ils puissent agir en synergie. Il s'agissait également d'optimiser les ressources en développant la complémentarité des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, de mutualiser les moyens et les ressources et développer la polyvalence des véhicules. Enfin, il s'agissait de définir des indicateurs d'activité. Globalement, dans le cadre de la réponse de proximité des objectifs fixés, seuls quelques ajustements restent à mettre en place. La problématique particulière des CPI fait l'objet d'un rapport distinct.
  
- Fiches n° 6, 7 et 8 : il s'agissait de coordonner les opérations importantes, d'assurer une interface avec tous les acteurs et responsables, de généraliser la démarche de gestion opérationnelle et de commandement, d'assurer le commandement et de tirer profit des retours d'expérience. Les objectifs sont globalement atteints, quelques ajustements restent à mettre en place.
  
- Fiche n° 9 : répondre aux risques particuliers. Il s'agissait d'apporter une réponse de proximité, d'assurer une première réponse complémentaire par des équipes spécialisées départementales, de s'appuyer sur les ressources externes. Cet objectif n'est pas encore atteint, la réforme de l'organisation des équipes spécialisées devrait intervenir au cours de l'année 2006.
  
- Fiches 10, 11, 12, 13, 14 et 15 : développer une organisation capable de faire face aux évolutions. Il s'agissait d'assurer la sécurité, de garantir l'efficacité et l'équité, de maîtriser les coûts en mettant en place une organisation active et réactive qui s'appuie sur la principale richesse du service : les hommes. Un rapport spécifique développe les problématiques de l'organisation du SDIS.

Ce bilan, ou plutôt, ces bilans permettent de mesurer sous différents angles l'impact des politiques publiques mises en place par le Conseil d'Administration du SDIS dans le cadre réglementaire fixé par le ministère de l'intérieur dont le Préfet est le garant. Il permettra à chacun des acteurs du SDIS de s'appuyer sur des éléments objectifs pour enrichir et préciser le document final.